



**Extrait du registre des
DÉCISIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

PAGE : 1 / 2

NUMÉRO DE DÉCISION :
DCB-20221213-06

Nombre de membres :

en exercice : 13

présents : 10

pouvoirs : 1

voiants : 11

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 14 heures 30,
Le Bureau de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Frédéric PRAUD du Loroux-
Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 7 décembre 2022

Présents : C. BRAUD, A. CHOBLET, JM. JOUNIER, A. ARRAITZ, P. EVIN, C. RICHARD, JM. POUPELIN, T. AGASSE, C. GARCIA-SENOTIER, X. RINEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : E. RIVERY (pouvoir donné à C. BRAUD)

Absents excusés : J. MARCHAIS, E. RIVERY, JP. MARCHAIS.

Est nommée secrétaire de séance : Anne CHOBLET

**Objet : Attribution du marché n°2022-10- Acquisition d'une
infrastructure réseau hyperconvergée**

Suite aux prises de compétences successives et à la création de nouveaux services, la capacité de stockage de données informatique est aujourd'hui insuffisante au sein de l'infrastructure réseau de la Communauté de communes. Les serveurs actuels sont sous-dimensionnés au regard de notre besoin réel. En effet, aucun investissement en ce sens n'a été effectué depuis la fusion en 2017. Il est nécessaire de mettre en place une nouvelle infrastructure réseau afin de disposer d'une capacité de stockage de données suffisante et cohérente avec l'étendue des services et des compétences. Cette nouvelle infrastructure permettra également de sécuriser les données en cas d'incident sur un serveur grâce à la mise en place d'un serveur de secours sur un lieu géographiquement différent. La garantie demandée est de 5 années avec une intervention à J+1 en cas dysfonctionnement de la solution.

Afin de sélectionner un prestataire capable de fournir et d'installer la nouvelle infrastructure réseau ainsi que de former le personnel informatique et de l'assister pendant 6 mois sur la mise en place de la nouvelle solution, la Communauté de communes a lancé une

Accusé de réception en préfecture
044-200067866-20221213-DCB-20221213-06-AR
Date de réception préfecture : 15/12/2022

consultation sous la forme d'une procédure adaptée le 28 octobre 2022. La date limite de remise des offres était prévue le 25 novembre 2022.

Quatre offres ont été reçues :

- APIXIT
- APS
- OMR
- PENTASONIC

Après analyse des offres et négociations, l'offre de la société APS présente le meilleur rapport qualité / prix. Il est donc demandé au bureau communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise APS pour un montant global et forfaitaire de 98 889,56 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°D-20200706-18 du Conseil communautaire du 06 juillet 2020 modifiée par la délibération n°D-20220928-09 du 28 septembre 2022.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché n°2022-10 pour l'acquisition d'une infrastructure informatique hyperconvergée à l'entreprise APS pour un montant de 98 889,56 € HT.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente Décision .

Fait à VALLET, 13/12/2022

La Présidente,
Christelle BRAUD



Mise en ligne le **15 DEC. 2022**